WALSH, Mme M.—
Taxe de 1882, montant à............$21 00
Taxe de 1883, montant à............21 00
Une portion de deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Colisée, Chestnut, Harmonie et Pleasant, désignés comme les lots Nos. 17 et 18 de l'ilet No. 189; les dits lots Nos. 17 et 18 mesurent 40 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 112 pieds.

WARNER, Vve C. A.—
Taxe de 1882, montant à............$4 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chippewa, Neuvième, St. Thomas et Huitième, désigné comme le lot No. 9 de l'ilet No. 55; le dit lot No. 9 mesure 31 pieds 4 pouces de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 100 pieds.

WILCOX, W. B.—
Taxe de 1882, montant à............$9 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les amélioration qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chippewa, Annonciation, St. André et Joséphine, désigné comme le lot No. 10 de l'ilet No. 72; le dit lot No 10 mesure 31 pieds de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 159 pieds.

WHITCOMB, J. D.—
Taxe de 1882, montant à............$5 40
Taxe de 1883, montant à............5 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Constance, Sixième, Septième et Laurel, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 116; le dit lot No. 14 mesure 33 pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 126 pieds.

WUNDENBERG, CONRAD—
Taxe de 1882, montant à............$2 40
Taxe de 1883, montant à............2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Howard, Félicité, St. André et Liberté, désigné comme lot No. 106 de l'ilet No. 323; le dit lot No. 106 mesure 30 pieds de face sur une profondeur de 89 pieds 10 pouces.

WILLIAMS, Mme C., EPOUSE DE SAM. GRAY—
Taxe de 1883, montant à............30c
Une portion d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clara, Willow, Deuxième et Première, désignée comme une portion du lot No. 15 de l'ilet No. 380, la dite portion du lot No. 15 mesure 16 pieds 2 pouces de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 126 pieds 6 pouces.

WEBER, Mme ANTOINE—
Taxe de 1882, montant à............$4 20
Taxe de 1883, montant à............4 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dryades, St. Denis, Quatrième et Washington, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 275; le dit lot No. 4 mesure 24 pieds 7 pouces de face à la rue Washington sur une profondeur de 129 pieds.

WOODS, HENRI J.—
Taxe de 1883, montant à............$4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Sixième, Washington et St. Denis, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 276; le dit lot No. 5 mesure 30 pieds de face à la rue St. Denis sur une profondeur de 150 pieds.

WINCHESTER, RICHARD—
Taxe de 1883, montant à............$18 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Baronne, Deuxième et Quatrième, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 245; le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 126 pieds 6 pouces.

WESTON, LOUIS—
Taxe de 1883, montant à............$6 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Constance, Pleasant et Harmonie, désignés comme lots Nos. 18 et 19 de l'ilet No. 120, les dits lots Nos. 18 et 19 mesurent 49 pieds de face à la rue Pleasant sur une profondeur de 120 pieds 9 pouces.

WORMALD, BIRCH A.—
Taxe de 1883, montant à............$16 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Colisée, Prytania, Washington et Quatrième, désignés comme lots Nos. 17 et 18 de l'ilet No. [illegible], les dits lots Nos. 17 et 18 mesurent 62 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 129 pieds.

WEBER, SUC. Mme ANTOINE—
Taxe de 1882, montant à............$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Patrick, St. Denis, Quatrième et Washington, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. 6 mesure [illegible] pieds de face à la rue Washington, sur une profondeur de 129 pieds.

WALKER, ANDRE—
Taxe de 1882, montant à............$1 20
Taxe de 1883, montant à............1 20
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Willow, Claiborne, Troisième et Quatrième, désignés comme lots Nos. 11, 12, 13, 14 et 15 de l'ilet No. 403, les dits lots Nos. 11 à 15 mesurent 127 pieds de face à la rue Willow sur une profondeur de 146 pieds et forment l'encoignure des rues Willow et Quatrième.

WHEELAHAN, MICHAEL—
Taxe de 1882, montant à............60c
Taxe de 1883, montant à............60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans borné par les rues Dorgenois, Broad, Melpomène et Deuxième, désigné comme l'ilet No. 484.

WILLIAMS, SUC. C. C.—
Taxe de 1882, montant à............90c
Taxe de 1883, montant à............90c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues White, Dupré, Thalie et Melpomène, désigné comme l'ilet No. 498.

WALSH, MICHAEL, No. 2.—
Taxe de 1882, montant à............$5 40
Taxe de 1883, montant à............5 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, St. Thomas, Rousseau et Adèle, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 42, le dit lot No. 4 mesure 35 pieds 9 pouces de face à la rue Adèle sur une profondeur de 139 pieds [illegible] pouces.

YAGER, JOHN—
Taxe de 1882, montant à............60c
Taxe de 1883, montant à............60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Willow, Claiborne, Sixième et Upperline, désignés comme lots Nos. 3 et 4 de l'ilet No. 406; les dits lots Nos. 3 et 4 mesurent 51 pieds 6 pouces de face à la rue Claiborne sur 165 pieds 6 pouces de profondeur; le dit lot No. 3 forme l'encoignure des rues Claiborne et Sixième.

ZACHARIE, J. L.—
Taxe de 1882, montant à............30c
Taxe de 1883, montant à............15c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Patrick, St. Denis, Septième et Sixième, désignée comme une portion de l'ilet No. 282; la dite portion mesure 10 pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 140 pieds.

ZIGLER, Mme T.—
Taxe de 1882, montant à............$2 40
Taxe de 1883, montant à............2 40
Un certain ilet de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Roman, Prieur, Lamière et Jackson, désigné comme l'ilet No. [illegible]

Le dit jour de vente je vendrai telle portion spécifiée de chaque dites propriétés ainsi quelles sont désignées par chaque débiteur, et en cas que le débiteur n'aurait pas désigné un nombre suffisant de propriété, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre quantité de chaque propriété spécifiée, de tel débiteur, à l'acquéreur qui achètera pour le montant des taxes, intérêts et frais dûs par le dit débiteur. La vente sera sans appréciation, comptant, en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera rachetable durant l'espace d'un an en payant le prix d'achat avec 20 pour cent et les frais à ajouter.

JAS. D. HOUSTON,
Percepteur de Taxes d'Etat [illegible] Paroisse d'Orléans.

Ventes pour Taxes d'Etat de Proprietes Foncieres.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DELINQUANTS DE TAXES—PAROISSE D'ORLEANS, SIXIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité en moi addressé par la constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour en laquelle la Cour Civile de District de la dite paroisse est tenue, étant sur l'Allée St. Antoine, dans le Second District de cette ville, durant les heures légales, pour les ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M. samedi, 13ème jour de décembre A. D. 1884, et continuant chaque jour successif, jusqu'à ce que les dites ventes soient complétées toutes propriétés immeubles sur lesquelles les dites taxes sont dûes à l'Etat de la Louisiane et paroisse d'Orléans, pour enforcer la collection des taxes assessées dans les année 1882 et 1883, ensemble avec les intérêts ci-dessus, du 31ème jour de décembre de l'année dans laquelle les dites taxes étaient dûes au taux de 1 pour cent par mois jusqu'au paiement, ainsi que tous les frais ci dessus.

Les noms des dits délinquants payeurs de taxes, le montant des taxes dûes par chacun sur l'assessement de la dite année, et les propriétés immeubles assessées à chacun, pour être offertes en vente comme suit:

AUBIAN, LOUIS—
Taxe de 1882, montant à............$4 80
Taxe de 1883, montant à............4 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Constance, Bordeaux et Lyon, désignés comme lots Nos. 14 et 15 de l'ilet No. 198; les dits lots Nos. 14 et 15 mesurent 60 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de 135 pieds.

ABRAHAM, M.—
Taxe de 1882, montant à............90c
Taxe de 1883, montant à............90c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Baldwin, Hoffman, Joseph et State, désigné comme l'ilet No. 113; le dit ilet mesure 312 pieds de face et 282 pieds à l'arrière sur une profondeur de 300 pieds.

ARNAT, P.—
Taxe de 1883, montant à............$4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Camp, Marengo et Constantinople, désigné comme le lot No. 6 de l'ilet No. 465; le dit lot No. 6 mesure 29 pieds de face à la rue Marengo sur une profondeur de 120 pieds.

ARMSTRONG, L.—
Taxe de 1882, montant à............$2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Constance, Constantinople et Marengo, désigné comme le lot No. 12 de l'ilet No. 170; le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de 150 pieds.

ARNOULD, CLAIRE—
Taxe de 1882, montant à............$13 80
Taxe de 1883, montant à............13 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Camp, l'avenue Louisiana et la rue Toledano, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 217; le dit lot No. 3 mesure 32 pieds de face à la rue Magasins sur 129 pieds de profondeur.

ANDREE, L. L.—
Taxe de 1882, montant à............45c
Taxe de 1883, montant à............90c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hays, McKenna, Octavia et autre propriétés, désignée comme une portion de l'ilet No. 115.

AGOT, ANTOINE—
Taxe de 1882, montant à............$4 80
Taxe de 1883, montant à............4 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Constance, Bordeaux and Lyon, désignés comme lots Nos. 19 et 20 de l'ilet No. 178; les dits lots Nos. 19 et 20 mesurent 62 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 100 pieds.

ADAMS, E. CASE—
Taxe de 1882, montant à............$3 60
Taxe de 1883, montant à............3 60
Un quart d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. David, Green, l'avenue Henry Clay et la rue Edmond (à Burtheville) désigné comme un quart de l'ilet No. 96; le dit quart de l'ilet No. 96 mesure 142 pieds de face à la rue Green sur une profondeur de 147 pieds; le dit quart d'ilet forme l'encoignure des rues Green et Edmond.

ARCENEAUX, BAPTISTE—
Taxe de 1882, montant à............30c
Taxe de 1883, montant à............30c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Breslau, Arcadie, Peters et Valmont, désignée comme une portion de l'ilet No. 615; la dite portion mesure 60 pieds de face à l'avenue Peters sur une profondeur de 100 pieds; la dite portion forme l'encoignure de l'avenue Peters et la rue Breslau.

ADAM, HENRI—
Taxe de 1882, montant à............30c
Taxe de 1883, montant à............30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Victor, Léonce, Henry Clay et Bloomingdale, désigné comme le lot No. 11 de l'ilet No. 110; le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Léonce sur une profondeur de 150 pieds.

ADAMS, JOHN J.—
Taxe de 1883, montant à............$18 80
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Plaquemine, Chestnut, l'avenue Peters et la rue Octavia, désigné comme l'ilet No. 303; le dit ilet No. 303 mesure 258 pieds de face sur une profondeur de 274 pieds.

ALLISON, ALBERT T.—
Taxe de 1883, montant à............$1 50
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Breslau, Long, Soniat et Valmont, désignée comme une portion de l'ilet No. 609; la dite portion mesure 100 pieds de face à la rue Soniat sur une profondeur de 250 pieds; la dite portion forme l'encoignure des rues Soniat et Breslau.

BODE, GEORGE—
Taxe de 1882, montant à............$3 60
Taxe de 1883, montant à............3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Jersey, Gén. Taylor, et Austerlitz, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 116; le dit lot No. 16 mesure 30 pieds 7 pouces de face à la rue Jersey sur une profondeur de 118 pieds.

BAGER, A.—
Taxe de 1882, montant à............$2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dufossat, Jersey, Laurel et Bellecastle, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 136; le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de 110 pieds.

BLOCK, FRANÇOIS—
Taxe de 1882, montant à............$4 80
Taxe de 1883, montant à............4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cadix, Jersey, Laurel et Valence, désigné comme lot No. 20 de l'ilet No. 143; le dit lot No. 20 mesure 27 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 110 pieds.

BACAS, P.—
Taxe de 1882, montant à............$3 00
Taxe de 1883, montant à............3 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Front, Water, Lyon et Upperline, désignée comme les lots Nos. 16 et la moitié du lot No. 17 de l'ilet No. 79; les dits lots Nos. 16 et la moitié de lot No. 17 mesurent 45 pieds de face à la rue Front sur une profondeur de 110 pieds d'un coté et 59 pieds de l'autre coté.

BACAS, P. A.—
Taxe de 1882, montant à............$3 60
Taxe de 1883, montant à............4 50
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Water, Upperline, Lyon et la rivière Mississippi, désignée comme le lot No. 4 et la moitié du lot No. 5 de l'ilet No. 79; le dit lot No. 4 et la moitié du lot No. 5 mesurent 45 pieds de face à la rivière Mississippi sur une profondeur de 150 pieds.

BARLOW, Vve JOS. H. C.—
Taxe de 1883, montant à............$15 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Perrier, Prytania, Constantinople et Général Taylor, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 836; le dit lot No. 10 mesure 63 pieds 6 pouces de face à la rue Constantinople sur une profondeur de 90 pieds.

BEACH, E. D.—
Taxe de 1883, montant à............30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Breslau, Long, Toledano et l'avenue Louisiane, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 594; le dit lot No. 3 mesure 30 pieds de face à la rue Long sur une profondeur de 128 pieds.

BEACH, E. D.—
Taxe de 1883, montant à............$1 20
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Breslau, Long, Toledano et l'avenue Louisiane, désignés comme lots Nos. 4 et 7 à 9 de l'ilet No. 594; les dits lots Nos. 4 et 7 à 9 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Long sur une profondeur de 128 pieds.

BEACH, E. D.—
Taxe de 1883, montant à............30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Breslau, Long, Toledano et l'avenue Louisiane, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 594; le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à l'avenue Louisiane sur une profondeur de 128 pieds; le dit lot No. 10 forme l'encoignure de l'avenue Louisiane et la rue Breslau.

BEACH, E. D.—
Taxe de 1883, montant à............30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Breslau, Long, Toledano et l'avenue Louisiane, désigné comme le lot No. 24 de l'ilet No. 594; le dit lot No. 24 mesure 32 pieds de face à la rue Long sur une profondeur de 150 pieds.

BEACH, E. D.—
Taxe de 1883, montant à............30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Breslau, Long, Toledano et l'avenue Louisiane, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 594; le dit lot No. 2 mesure 30 pieds de face à l'avenue Louisiane sur une profondeur de 128 pieds.

BENJAMIN, JOSEPH—
Taxe de 1883, montant à............$1 23
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Colisée, Perrier, l'avenue Nashville et la rue Arabella, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 41; le dit lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Arabella sur une profondeur de 120 pieds.

BOWERS, GEO. P.—
Taxe de 1883, montant à............[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Colisée, Perrier, l'avenue Nashville et la rue Arabella, désigné comme lot No. 18 de l'ilet No. 41, le dit lot No. 18 mesure 30 pieds de face à l'avenue Nashville sur une profondeur de [illegible] pieds.

BEARD, CORNELIUS C.—
Taxe de 1883, montant à............$14
La sixième partie d'une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme une portion de terre à l'arrière du faubourg Plaisance, contenant 22 et 1 19me acres, et la portion supérieure de la section, township B, ayant 11 acres courant à l'E. formant les ilets Nos. 698, 699, 700, 701, [illegible], 725, 726, 728, 750, 751, 752, 753, 772, 773, 774, [illegible], 787, 788, 789 et 790.

BOYER, A.—
Taxe de 1883, montant à............$2 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jersey, Laurel, Bellecastle et Dufossat, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 136; le dit lot No. 7 mesure 30 pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de 40 pieds.

BARTEL, LOUIS—
Taxe de 1883, montant à............$[illegible]
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jersey, Laurel, Delachaise et l'avenue Louisiane, désignée comme une portion des lots Nos. 7 et 8 de l'ilet No. 158, la dite portion mesure 65 pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de 65 pieds, la dite portion forme l'encoignure de la rue Jersey et de l'avenue Louisiane.

BLAFFER, JNO. A.—
Taxe de 1883, montant à............$7 [illegible]
Quatre certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Water, Général Taylor et Austerlitz, désignés comme lots Nos. 19 à 22 de l'ilet No. 91; les dits lots Nos. 19 à 22 mesurent 100 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 94 pieds.

BLAFFER, JNO. A.—
Taxe de 1883, montant à............$12 00
Sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Water, Général Taylor et Austerlitz, désignés comme les lots Nos. 10 à 16 de l'ilet No. 91; les dits lots Nos. 10 à 16 mesurent 175 pieds de face à la rue Water sur une profondeur de 90 pieds d'un coté et 84 pieds de l'autre coté; les dits lots Nos. 10 à 16 forment l'encoignure des rues Water et Général Taylor.

BIENVENU, PIERRE C.—
Taxe de 1882, montant à............$12 00
Taxe de 1883, montant à............12 00
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Plaquemine, Chestnut, Bordeaux et Lyon, désignés comme lots Nos. 1 à 4 et 24 de l'ilet No. 284; les dits lots 1 à 4 mesurent chaque 30 pieds 7 pouces de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 24 mesure 27 pieds de face à la rue Bordeaux sur une profondeur de — pieds; les dits lots Nos. 1 à 4 forment l'encoignure des rues Chestnut et Bordeaux.

BARRERE, JACQUES—
Taxe de 1883, montant à............$1 20
La moitié d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Dix-septième, Marley et St. Pierre, désignée comme la moitié de l'ilet No. 4.

BLANDERMAN, S.—
Taxe de 1882, montant à............$1 80
Taxe de 1883, montant à............1 80
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Edinburg, Quinzième, Marley et St. Pierre, désigné comme l'ilet No. 6; le dit ilet No. 6 mesure 250 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

BRISK, SUC. BERNARD—
Taxe de 1882, montant à............$9 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Camp, Marengo et Milan, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 298; le dit lot No. 5 mesure 30 pieds de face à la rue Milan sur une profondeur de 120 pieds.

BUCKLEY, Mme M.—
Taxe de 1882, montant à............$4 20
Taxe de 1883, montant à............4 90
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. Charles, Félicia, Walnut et Foucher, désigné comme l'ilet No. 60; le dit ilet No. 60 mesure 28 pieds de face et 14 pieds à l'arrière sur une profondeur de 331 pieds.

BLOOD, HENRI—
Taxe de 1882, montant à............$6 00
Taxe de 1883, montant à............6 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Deuxième, Burthe, Pitt et Broadway, désigné comme l'ilet No. 79; le dit ilet No. 79 mesure 240 pieds de face sur une profondeur de 306 pieds.

BILGERY, JOS.—
Taxe de 1882, montant à............90c
Taxe de 1883, montant à............90c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Melpomène, Thalie, Foucher et Bloomingdale, désigné comme l'ilet No. 156; le dit ilet mesure 45 pieds de face et 80 pieds à l'arrière sur une profondeur de 209 pieds d'un coté et 290 pieds de l'autre coté.

BENEDICT, CHAS. A.—
Taxe de 1882, montant à............90c
Taxe de 1883, montant à............90c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Thalie, [illegible], Angèle, désigné comme triangle de l'ilet No. [illegible]; le dit triangle mesure 16 pieds de face sur une profondeur de [illegible] pieds.

BROWN, ROSETTA—
Taxe de 1882, montant à............45c
Taxe de 1883, montant à............45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Foucher, Market, Chestnut et Broadway, désigné comme le lot No. 11 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 11 mesure 23 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 130 pieds.

BILGERY, JOS.—
Taxe de 1882, montant à............90c
Taxe de 1883, montant à............90c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hoffman, Baldwin, Edmond et la propriété Foucher, désigné comme l'ilet No. 149; le dit ilet mesure 191 pieds de face sur une profondeur de 289 pieds.

BILGERY, JOS.—
Taxe de 1882, montant à............90c
Taxe de 1883, montant à............90c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues McDonogh, Baldwin, Edmond et la propriété Foucher, désigné comme l'ilet No. 150; le dit ilet mesure 191 pieds sur 180 pieds et 286 pieds sur 290 pieds.

BILGERY, JOS.—
Taxe de 1882, montant à............90c
Taxe de 1883, montant à............90c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues McDonogh, Woodruff, Foucher et Bloomingdale, désigné comme l'ilet No. 151; le dit ilet mesure 183 pieds sur [illegible] et 280 pieds sur 290 pieds.

BILGERY, JOS.—
Taxe de 1882, montant à............90c
Taxe de 1883, montant à............90c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues De Armas, Woodruff, Foucher et Bloomingdale, désigné comme l'ilet No. 152, le dit ilet mesure 122 pieds de face et 108 pieds à l'arrière sur une profondeur de 289 pieds.

BILGERY, JOS.—
Taxe de 1882, montant à............90c
Taxe de 1883, montant à............90c
Un certain ilet de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues De Armas, Breedlove, Foucher et Bloomingdale, désigné comme l'ilet No. 153; le dit ilet mesure 102 pieds sur 78 pieds et 289 pieds sur 290 pieds.

BILGERY, JOS.—
Taxe de 1882, montant à............90c
Taxe de 1883, montant à............90c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Melpomène, Breedlove, Foucher et Bloomingdale, désigné comme l'ilet No. 154; le dit ilet mesure 76 pieds sur 40 pieds et 289 pieds sur 300 pieds.

BILGERY, JOS.—
Taxe de 1882, montant à............90c
Taxe de 1883, montant à............90c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hewes, Baldwin, Edmond et Bloomingdale, désigné comme l'ilet No. 146; le dit ilet mesure 119 pieds de face et 93 pieds à l'arrière sur une profondeur de 289 pieds d'un coté et 300 pieds de l'autre coté.

BILGERY, JOS.—
Taxe de 1882, montant à............90c
Taxe de 1883, montant à............90c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hewes, Baldwin, Edmond et la propriété Foucher, désigné comme l'ilet No. 147; le dit ilet mesure 191 pieds de face sur une profondeur de 289 pieds.

BILGERY, JOS.—
Taxe de 1882, montant à............60c
Taxe de 1883, montant à............60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hoffman, Baldwin, Edmond et Bloomingdale, désigné comme l'ilet No. 148; le dit ilet mesure 57 pieds de face sur une profondeur de 257 pieds d'un coté et 289 pieds de l'autre coté.

BENEDICT, CHAS. A.—
Taxe de 1882, montant à............60c
Taxe de 1883, montant à............60c
Un certain ilet de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues York, McKenna, Edmond et la propriété Foucher, désigné comme l'ilet No 149; le dit ilet mesure 191 pieds de face sur 289 pieds de profondeur.

BENEDICT, CHAS A.—
Taxe de 1882, montant à............60c
Taxe de 1883, montant à............60c
Un certain ilet de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hewes, McKenna, Edmond et Bloomingdale, désigné comme l'ilet No. 144, le dit ilet mesure [illegible] sur 123 pieds et 289 sur 300 pieds.

BENEDICT, CHAS. A.—
Taxe de 1882, montant à............60c
Taxe de 1883, montant à............60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hewes, McKenna, Edmond, et la propriété Foucher, désigné comme l'ilet No. 145, le dit ilet mesure 191 pieds sur 289 pieds.

BENEDICT, CHAS. A.—
Taxe de 1882, montant à............60c
Taxe de 1883, montant à............60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues York, Minturn, Edmond et Bloomingdale, désigné comme l'ilet No. 140, le dit ilet mesure 217 pieds sur 187 pieds et 289 pieds sur 300 pieds.

BENEDICT, CHAS. A.—
Taxe de 1882, montant à............60c
Taxe de 1883, montant à............60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues York, Minturn, Edmond et la propriété Foucher, désigné comme l'ilet No. 141, le dit ilet mesure 192 pieds de face sur une profondeur de 280 pieds.

BENEDICT, CHAS. A.—
Taxe de 1882, montant à............60c
Taxe de 1883, montant à............60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues York, McKenna, Edmond et Bloomingdale, désigné comme l'ilet No. 142, le dit ilet mesure 181 pieds sur 165 pieds et 289 pieds sur 300 pieds.

BENEDICT, CHAS. A.—
Taxe de 1882, montant à............60c
Taxe de 1883, montant à............60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Burthe, Hopkins, Edmond et la propriété Foucher, désigné comme l'ilet No. 137, le dit ilet mesure 105 pieds sur 191 pieds et 289 sur 295 pieds.

BENEDICT, CHAS. A.—
Taxe de 1882, montant à............60c
Taxe de 1883, montant à............60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hopkins, Minturn, Edmond et Bloomingdale, désigné comme l'ilet No. 138; le dit ilet No. 138 mesure 248 pieds sur 219 pieds et 285 pieds sur 300 pieds.

BENEDICT, CHAS. A.—
Taxe de 1882, montant à............60c
Taxe de 1883, montant à............60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hopkins, Minturn, Edmond et la propriété Foucher, désigné comme l'ilet No. 139, le dit ilet mesure 191 pieds de face sur une profondeur de 289 pieds.

BILGERY, JOS.—
Taxe de 1882, montant à............60c
Taxe de 1883, montant à............60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hodge, Claiborne et la ligne de Bloomingdale, désigné comme l'ilet No. 133.

BILGERY, JOS.—
Taxe de 1882, montant à............60c
Taxe de 1883, montant à............60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hodge, Claiborne, Burthe et Edmond, désigné comme l'ilet No. 135; le dit ilet mesure 61 pieds de face et 57 pieds à l'arrière sur une profondeur 54 pieds.

BENEDICT, CHAS. A.—
Taxe de 1882, montant à............75c
Taxe de 1883, montant à............75c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Burthe, Hopkins, Edmond et Bloomingdale, désigné comme l'ilet No. 136; le dit ilet mesure 276 pieds de face et 251 à l'arrière sur une profondeur de 289 pieds d'un coté et 300 pieds de l'autre coté.

BENEDICT, CHAS. A.—
Taxe de 1882, montant à............60c
Taxe de 1883, montant à............60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Peters, Burke, Edmond et la propriété Foucher, désigné comme l'ilet No. [illegible]; le dit ilet mesure 191 pieds de face sur une profondeur de 289 pieds.

BENEDICT, CHAS. A.—
Taxe de 1882, montant à............60c
Taxe de 1883, montant à............60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Barrett, Peters, l'avenue Henry Clay et la rue Bloomingdale, désigné comme l'ilet No. 125; le dit ilet mesure 96 pieds de face et 67 pieds à l'arrière sur 300 pieds de profondeur.

BENEDICT, CHAS. A.—
Taxe de 1882, montant à............90c
Taxe de 1883, montant à............90c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Barrett, Peters, Edmond et la propriété Foucher, désigné comme l'ilet No. 127; le dit ilet mesure 191 pieds de face sur 289 pieds de profondeur.

BENEDICT, CHAS. A.—
Taxe de 1882, montant à............60c
Taxe de 1883, montant à............60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Peters, Claiborne, l'avenue Henry Clay et la rue Bloomingdale, désigné comme l'ilet No. 118; le dit ilet mesure 94 pieds sur 60 pieds et 260 pieds sur 285 pieds.

BENEDICT, CHAS. A.—
Taxe de 1882, montant à............$1 20
Taxe de 1883, montant à............1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Delord, Story, Bloomingdale et l'avenue Henry Clay, désigné comme l'ilet No. 119; le dit ilet No. 119 mesure 156 pieds de face et 180 pieds à l'arrière sur une profondeur de 249 pieds.

BENEDICT, CHAS. A.—
Taxe de 1882, montant à............$1 20
Taxe de 1883, montant à............1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Barrett, Story, Bloomingdale et l'avenue Henry Clay, désigné comme l'ilet No. 122; le dit ilet mesure [illegible] pieds de face sur une profondeur de 249 pieds.

BENEDICT, CHAS. A.—
Taxe de 1882, montant à............$1 20
Taxe de 1883, montant à............1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Barrett, Story, Edmond et la propriété Foucher, désigné comme l'ilet No. 124.

BENEDICT, CHAS. A.—
Taxe de 1882, montant à............75c
Taxe de 1883, montant à............75c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Burke, Claiborne, Edmond et la propriété Foucher, désigné comme l'ilet No. 132; le dit ilet mesure 291 pieds sur 271 pieds et 283 pieds sur 476 pieds.

BENEDICT, CHAS. A.—
Taxe de 1882, montant à............60c
Taxe de 1883, montant à............60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borne par les rues Burthe, Claiborne, Edmond et Bloomingdale, désigné comme l'ilet No. 134.

BAI[illegible]—
Taxe de [illegible], montant à............[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Victor, Léonce, Bloomingdale et l'avenue Henry Clay, désigné comme le lot No. 15 de l'ilet No. 110; le dit lot No. 15 mesure 35 pieds de face à la rue Victor sur 150 pieds de profondeur.

BAPTISTE, JOHN—
Taxe de 1882, montant à............60c
Taxe de 1883, montant à............60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Victor, Léonce, Edmond et l'avenue Henry Clay, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 111; le dit lot No. 14 mesure 30 pieds de face à l'avenue Henry Clay sur 118 pieds de profondeur.

BINS, A. R.—
Taxe de 1882, montant à............$1 20
Taxe de 1883, montant à............1 20
Dix-huit certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues State, St. Charles et Burtheville, désignés comme lots Nos. 151 à 168 de l'ilet No. —; les dits lots Nos. 151 à 168 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue State sur une profondeur de 170 pieds.

BONNETT, E. L. B.—
Taxe de 1882, montant à............$1 80
Taxe de 1883, montant à............1 80
Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues State, St. Charles et Hurstville.

BURTHE, EDMOND—
Taxe de 1882, montant à............$6 00
Taxe de 1883, montant à............6 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Colisée, Perrier, Nelster et l'avenue Henry Clay, désigné comme l'ilet No. 42.

BROWN, GEO. M.—
Taxe de 1882, montant à............$[illegible]
Taxe de 1883, montant à............[illegible]
Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par le coté supérieur de la rue State et les rues St. Charles et Burtheville, désignés comme les lots Nos. 34 à 43 de l'ilet No. —, les dits lots Nos. 34 à 43 mesurent 300 pieds de face au coté supérieur de la rue State sur une profondeur de 170 pieds.

BINS, A. R.—
Taxe de 1882, montant à............$1 80
Taxe de 1883, montant à............1 80
Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues State, St. Charles et Burtheville, désignés comme les lots Nos. 121 à [illegible] de l'ilet No. —, les dits lots Nos. 121 à [illegible] mesurent chaque 30 pieds de face à la rue State sur une profondeur de 170 pieds.

BINS, A. R.—
Taxe de 1882, montant à............$1 20
Taxe de 1883, montant à............1 20
Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues State, St. Charles et Burtheville, désignés comme les lots Nos. 141 à 150 de l'ilet No. —, les dits lots Nos. 141 à 150 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue State sur une profondeur de 170 pieds.

BLOOD, H.—
Taxe de 1882, montant à............30c
Taxe de 1883, montant à............30c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Burke, Claiborne, l'avenue Nashville et la rue Joseph, désigné comme l'ilet No. 99.

BLOOD, H.—
Taxe de 1882, montant à............90c
Taxe de 1883, montant à............90c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hodge, Burthe, l'avenue Nashville et la rue Joseph, désigné comme l'ilet triangulaire No. 103.

BLOOD, H.—
Taxe de 1882, montant à............90c
Taxe de 1883, montant à............90c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hopkins, Burthe, l'avenue Nashville et la rue Joseph, désigné comme l'ilet triangulaire No. 104.

BURKE, PATRICK, No. 2.—
Taxe de 1882, montant à............30c
Taxe de 1883, montant à............30c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Melpomène, Thalie, Quatrième et Cinquième, désigné comme l'ilet No. 145.

BUCK, M. L.—
Taxe de 1882, montant à............$6 60
Taxe de 1883, montant à............6 60
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Pitt, Jeanett, Arabella et l'avenue Nashville, désigné comme l'ilet No. 52.

BLOOD, H.—
Taxe de 1882, montant à............90c
Taxe de 1883, montant à............90c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Barrett, Claiborne, Joseph et l'avenue Nashville, désigné comme l'ilet No. 94.

BEARD, C. C.—
Taxe de 1882, montant à............$3 90
Un quart d'une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rickerville, Toledano, la ville de la Nouvelle-Orléans et l'arrière de Jeffersonville.

BRADFORD, B. A.—
Taxe de 1882, montant à............$6 00
Taxe de 1883, montant à............6 00
Une moitié d'une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situées dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rickerville, Toledano, la ville de la Nouvelle-Orléans et l'arrière de Jeffersonville.

BAYSETT, JEANNE G.—
Taxe de 1883, montant à............84c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Long, Breslau, Delachaise et l'avenue Louisiane, désignés comme lots Nos. 1, 2 et 3 de l'ilet No. 595; le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à l'avenue Louisiane sur une profondeur de 125 pieds; les dits lots Nos. 2 et 3 mesurent chaque 30 pieds de face à l'avenue Louisiane sur une profondeur de 128 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure de l'avenue Louisiane et de la rue Long.

BLUFFITT, RODRIGUE—
Taxe de 1882, montant à............$1 20
Taxe de 1883, montant à............1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. André, St. George, Valence et [illegible], désigné comme le lot No. 3 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 3 mesure 30 pieds de face à la rue Valence sur une profondeur de 104 pieds.

BURRILL, PIERRE—
Taxe de 1882, montant à............$1 20
Taxe de 1883, montant à............1 20
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. André, St. George, l'avenue Peters et la rue Octavia, désignée comme [illegible] l'ilet No. 573, la dite portion mesure 35 pieds de face à la rue Octavia sur une profondeur de [illegible] pieds.

BARTHE, AUGUSTE—
Taxe de 1882, montant à............$4 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Peters et la rue Valmont, désignés comme lots Nos. 4 et 5 de l'ilet No. 577; les dits lots Nos. 4 et 5 mesurent 60 pieds 6 pouces de face à l'avenue Peters sur une profondeur de 120 pieds.

BAGUETE, MARIE ANNE—
Taxe de 1882, montant à............30c
Taxe de 1883, montant à............30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. André, St. David, l'avenue Louisiane et la rue Toledano, désigné comme le lot No. 12 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 12 mesure [illegible] de face à la rue St. André sur une profondeur de 180 pieds.

BRUINS, CHARLES—
Taxe de 1882, montant à............[illegible]
Taxe de 1883, montant à............[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. André, St. George, Toledano et l'avenue Louisiane, désigné comme le lot No. 21 de l'ilet No. 566; le dit lot No. 21 mesure 30 pieds de face à la rue Toledano sur une profondeur de 128 pieds.

BILGERS, Vve JOS.—
Taxe de 1882, montant à............[illegible]
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Patrick, St. David, Dufossat et Valmont, désignée comme l'ilet No. 530.

BURTHE, EDOUARD—
Taxe de 1882, montant à............[illegible]
Taxe de 1883, montant à............[illegible]
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. André St. David, Valmont et l'avenue Peters, désigné comme l'ilet No. [illegible].

BLANC, SAMUEL P.—
Taxe de 1882, montant à............[illegible]
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Apollo, l'avenue Louisiane et la rue Toledano, désignés comme lots Nos. 24 à 26 de l'ilet No. 426; les dits lots Nos. 24 à 26 mesurent 32 pieds 9 pouces de face à la rue St. Charles sur une profondeur de 180 pieds.

BLANC, SAMUEL P.—
Taxe de 1882, montant à............[illegible]
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Apollo, l'avenue Louisiane et la rue Toledano, désignés comme lots Nos. 13, 14 et 34 de l'ilet No. 425, les dits lots Nos. 13, 14 et 34 mesurent 30 pieds de face et 50 pieds 6 pouces à l'arrière de l'avenue Louisiane sur une profondeur de 160 pieds d'un coté et 150 pieds de l'autre coté.

BLANC, SAMUEL P.—
Taxe de 1882, montant à............[illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Charles, Apollo, Toledano et l'avenue Louisiane, désignés comme lots Nos. 9 et 10 de l'ilet No. [illegible]; les dits lots Nos. 9 et 10 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Apollo sur une profondeur de [illegible] pieds.

BARNES, JOSEPH—
Taxe de 1882, montant à............$1 20
Taxe de 1883, montant à............1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dryades, St. Denis, Marengo et Milan, désignés comme lots Nos. 6 et 7 de l'ilet No. [illegible]; les dits lots Nos. 6 et 7 mesurent 60 pieds de face à la rue Milan sur une profondeur de [illegible] pieds.

BUISSON, BENJ.—
Taxe de 1882, montant à............[illegible]
Taxe de 1883, montant à............[illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Plaquemine, Prytania, Delachaise et l'avenue Louisiane, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 1 mesure 64 pieds de face à l'avenue Louisiane sur une profondeur de 160 pieds; le dit lot No. 2 mesure 64 pieds de face à la rue Delachaise sur une profondeur de 160 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure de la rue Plaquemine et l'avenue Louisiane; le dit lot No. 2 forme l'encoignure des rues Delachaise et Plaquemine.

BURKE, LOELLA ET E.—
Taxe de 1882, montant à............[illegible]
Taxe de 1883, montant à............[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Charles, Apollo, Marengo et Constantinople, désigné comme lot No. 18 de l'ilet No. 418; le dit lot No. 18 mesure 30 pieds de face à la rue Apollo sur une profondeur de 124 pieds.

BUDD, WM. C.—
Taxe de 1882, montant à............$18 10
Taxe de 1883, montant à............21 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Plaquemine, Perrier, Octavie et l'avenue Peters, désigné comme l'ilet No. 306.

BRADY, ANN—
Taxe de 1882, montant à............$3 60
Taxe de 1883, montant à............3 60
Une certaine portion de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Plaquemine, Perrier, Jena et l'avenue Napoléon, désignée comme une portion du lot No. 17 de l'ilet No. 319; la dite portion du lot No. 17 mesure 14 pieds de face à la rue Jena sur une profondeur de 105 pieds.

BARER, JNO.—
Taxe de 1882, montant à............$3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Constance, Magasins, Marengo et Constantinople, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 206; le dit lot No. 6 mesure 29 pieds de face à la rue Marengo sur une profondeur de 120 pieds.

BLANCHARD, Mme A. G.—
Taxe de 1882, montant à............$4 20
Taxe de 1883, montant à............4 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marengo, Magasins, Camp et Constantinople, désignés comme les lots Nos. 11 et 12 de l'ilet No. 227; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Camp sur une profondeur de 150 pieds.

BOUTTE, LARECHE ET ULGER—
Taxe de 1882, montant à............$9 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Camp, Cadiz et Valence, désignés comme lots Nos. 13 et 14 de l'ilet No. 234, les dits lots Nos. 13 et 14 mesurent 60 pieds de face à la rue Magasin sur une profondeur de 120 pieds.

BAPTISTE, URSIN—
Taxe de 1882, montant à............$1 80
Taxe de 1883, montant à............1 80
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situées dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bordeaux, Camp, Chestnut et Valence, désignés comme lot No. 8 de l'ilet No. 258, le dit lot No. 8 mesure 30 pieds de face à la rue Camp sur une profondeur de 110 pieds.

BOYLE, Mlle MARIE—
Taxe de 1882 montant à............$15 00
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Constance, Magasins, Valmont et Bellecastle, désignés comme lots Nos. 9 à 12 de l'ilet No. 192; les dits lots Nos. 9 à 12 mesurent 81 pieds de face à la rue Magasins sur une profondeur de 100 pieds; les dits lots Nos. 9 à 12 forment l'encoignure des rues Magasins et Bellecastle.

BILGERY, JOSEPH—
Taxe de 1882, montant à............$12 00
Trois certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Constance, Magasins, Milan et Marengo, désignés comme lots Nos. 22 à 24 de l'ilet No. 205, les dits lots Nos. 22 à 24 mesurent 29 pieds de face à la rue Marengo sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots No. 22 à 24 forment l'encoignure des rues Constance et Marengo.

BOUCHE, THOS—
Taxe de 1882, montant à............$4 80
Taxe de 1883, montant à............4 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Constance, Laurel, Bordeaux et Lyon, désignés comme lots Nos. 23 et 24 de l'ilet No. 178; les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent 31 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 160 pieds; les dits lots forment l'encoignure des Laurel et Bordeaux.

BAUDIAT, JOSEPHINE—
Taxe de 1882, montant à............$4 80
Taxe de 1883, montant à............4 80
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Constance, Laurel, Bordeaux et Lyon, désigné comme lot No. 25 de l'ilet No. 178; le dit lot No. 25 mesure 30 pieds de face à la rue Bordeaux sur une profondeur de 180 pieds.

BENNETT, THOS.—
Taxe de 1882, montant à............$3 60
Taxe de 1883, montant à............3 60
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Constance, Laurel, Dufossat et Bellecastle, désignés comme lots Nos. 25 et 26 de l'ilet No. 183; les dits lots Nos. 25 et 26 mesurent 60 pieds de face à la rue Bellecastle sur une profondeur de [illegible] pieds.

BECKER, SUC. GEO.—
Taxe de 1882, montant à............$4 80
Taxe de 1883, montant à............4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Constance, Laurel, Bordeaux et Lyon, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. 178, le dit lot No. 15 mesure 31 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 106 pieds, le dit lot No. 15 forme l'encoignure des rues Laurel et Lyon.

BLANC, SAM. P.—
Taxe de 1882, montant à............$3 60
Taxe de 1883, montant à............3 60
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Constance, Laurel, Bordeaux et Lyon, désignés comme lots Nos. 16 et 17 de l'ilet No. 178, les dits lots Nos. 16 et 17 mesurent 62 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 90 pieds d'un coté et [illegible] pieds de l'autre coté.

BLA[illegible], JOS.—
Taxe de 1882, montant à............$2 40
Taxe de 1883, montant à............2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Jersey, Delachaise et l'avenue [illegible], désigné comme le lot No. 20 de l'ilet No. 162, le dit lot No. 20 mesure 32 pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de [illegible], le dit lot No. 20 forme l'encoignure des rues Jersey et Delachaise.

BASSEMIER, HENRI—
Taxe de 1882, montant à............$3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Laurel, Foucher et Delachaise, désigné comme lots Nos. 164, [illegible], 154 et 157, le dit lot No. [illegible] mesure 50 pieds 8 pouces de face à la rue Delachaise sur une profondeur de 125 pieds d'un coté et 131 pieds de l'autre coté.

B[illegible]—
Taxe de [illegible], montant à............$36 60
Douze certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Camp, Austerlitz et Constantinople, désignés comme lots Nos. 12 à 21 de l'ilet Nos. 226, [illegible] le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Camp sur une profondeur de 130 pieds; les [illegible] Nos. 13 à 21 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Austerlitz sur une profondeur de [illegible] pieds; le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Austerlitz sur une profondeur de 150 pieds [illegible] Magasins le lot No. 23 mesure [illegible] à la rue Magasins sur une profondeur de [illegible] pieds; les dits lots Nos. 13 à 21 forment l'encoignure des rues Austerlitz et Camp.

BONERY, PAUL—
Taxe de 1883, montant à............$2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Plaquemine, Perrier, Lyon et Bordeaux, désigné comme le lot No. 7 de l'ilet No. 315, le dit lot No. 7 mesure 30 pieds de face à la rue Perrier sur une profondeur de 100 pieds.

B[illegible]K, C.—
Taxe de 1882, montant à............$7 80
Taxe de 1883, montant à............7 80
Une certaine portion de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent située dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Constance, Peniston, Laurel et Général Taylor, désignée comme les lots Nos. 1, 2 et 3 de l'ilet No. 22, le dit lot No. [illegible] mesure 30 pieds de face à la rue Peniston sur une profondeur de 115 pieds, la portion des lots Nos. 1, 2 et 3 mesure 19 pieds de face à [illegible] sur une profondeur de 85 pieds [illegible] l'ilet No. [illegible]

[illegible]ACH, E. D.—
Taxe de 1883, montant à............30c
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Breslau, Long, Toledano et l'avenue Louisiane, désigné comme le lot No. 1 de l'ilet No. 594; le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à l'avenue Louisiane sur une profondeur de 128 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure de l'avenue Louisiane et la rue Long.

BOLEMER, Mme LOUISA—
Taxe de 1882, montant à............$3 00
Taxe de 1883, montant à............2 40
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bordeaux, Camp, Chestnut et Valence, désignée comme une partie des lots Nos. 12 et 13 de l'ilet No. 258, la dite partie des lots Nos. 12 et 13 mesure 48 pieds de face à la rue Valence sur une profondeur de 150 pieds.

[illegible]AUGARD, Mme DANIEL F.—
Taxe de 1882, montant à............$3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Plaquemine, Chestnut, Austerlitz et Constantinople, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 286; le dit lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue Plaquemine sur une profondeur de 127 pieds.

[illegible]AMAR, MR. ET Mme ROBT.—
Taxe de 1882, montant à............$3 00
Taxe de 1883, montant à............3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Jersey, Laurel, Berlin et Milan, désigné comme lot No. 17 de l'ilet No. 147, le dit lot No. 17 mesure 30 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 125 pieds.

CLASON, LOUISA S.—
Taxe de 1882, montant à............$3 60
Taxe de 1883, montant à............3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jersey, Laurel, Austerlitz et Gén. Taylor, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 151; le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de 125 pieds; le dit lot No. 11 forme l'encoignure des rues Jersey et Gén. Taylor.

CASS, FRANK—
Taxe de 1882, montant à............$6 00
Taxe de 1883, montant à............6 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jersey, Laurel, Delachaise et l'avenue Louisiane, désignée comme lot No. 2 et la moitié du lot No. 3 de l'ilet No. 156, la dite portion mesure 45 pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de 129 pieds.

CHAISE ET SHUMWAY—
Taxe de 1882, montant à............$1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à............1 [illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Long, [illegible], Octavie et Joseph, désigné comme l'ilet No. [illegible]

CESTAC, HYPOLITE—
Taxe de 1882, montant à............$12 00
Taxe de 1883, montant à............12 00
Trois certains demi-lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jersey, Laurel, Delachaise et l'avenue Louisiane, désignés comme les lots Nos. 4, 5 et 7 de l'ilet No. 158; les dits trois demi-lots mesurent 80 pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de 129 pieds d'un coté et 161 pieds de l'autre coté.

COHEN, JOS.—
Taxe de 1883, montant à............$30 [illegible]
Sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Constance, Bordeaux et Valence, désignés comme les lots Nos. 7 à 13 de l'ilet No. 190; les dits lots Nos. 7 à 10 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de 100 pieds; les lots Nos. 11 à 13 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Bordeaux sur une profondeur de 150 pieds; les dits lots Nos. 7 à 10 forment l'encoignure des rues Constance et Bordeaux.

CAMPBELL, R. A.—
Taxe de 1882, montant à............[illegible]
Taxe de 1883, montant à............4 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Camp, Peniston et Général Taylor, désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 1 mesure 31 pieds de face à la rue Camp sur une profondeur de 120 pieds; le dit No. 1 forme l'encoignure des rues Camp et Peniston.

CLAPP, P. S.—
Taxe de 1882, montant à............[illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Camp, Cadix et Valence, désignés comme lots Nos. 17 et 18 de l'ilet No. [illegible]; les dits lots Nos. 17 et 18 mesurent 60 pieds de face à la rue Cadix sur une profondeur de 120 pieds.

EGLISE CATHOLIQUE—
Taxe de 1882, montant à............$12 00
Taxe de 1883, montant à............[illegible]
Une certaine portion de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Camp, Chestnut, l'avenue Napoléon et la rue Berlin, désignée comme une portion de l'ilet 202; la dite portion mesure 56 pieds de face à l'avenue Napoléon sur une profondeur de [illegible] pieds.

CONOLLY, Mme ROBT. J.—
Taxe de 1882, montant à............[illegible]
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent située dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Pitt, Milan and Berlin, désignée comme le trois-quart des lots Nos. 1, 2 et 3 de l'ilet No. 386; les dits trois-quarts des lots Nos. 1, 2 et 3 mesurent 90 pieds de face à la rue Berlin sur une profondeur de 90 pieds; les dits trois-quarts des lots Nos. 1, 2 et 3 forment l'encoignure des rues Berlin et Pitt.

CONOLLY, ROBERT J.—
Taxe de 1882, montant à............[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Pitt, Milan et Berlin, désigné comme une portion du lot No. 12 et des lots Nos. 13, 14 et 15 de l'ilet No. 386; le dit lot No. 13 et la portion du lot No. 12 mesurent 56 pieds de face à la rue St. Charles sur une profondeur de 160 pieds; les dits lots Nos. 14 et 15 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Milan sur une profondeur de 150 pieds; le dit lot No. 13 et la portion du lot No. 12 forment l'encoignure des rues St. Charles et Milan.

CONOLLY, Mme ROBT. J.—
Taxe de 1882, montant à............$1 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Pitt, Milan et Berlin, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 386; le dit lot No. 16 mesure 30 pieds de face à la rue Pitt sur une profondeur de 90 pieds.

CAIN, JAMES—
Taxe de 1882, montant à............[illegible]
Taxe de 1883, montant à............[illegible]
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dryades, St. Denis, Toledano et l'avenue Louisiane, désignés comme lots Nos. 20 à 24 de l'ilet No. 466, les dits lots Nos. 20 à 24 mesurent 150 pieds de face à la rue Toledano sur une profondeur de 128 pieds; les dits lots Nos. 20 à [illegible] forment l'encoignure des rues Toledano et St. Denis.

CLEVELAND, A. P.—
Taxe de 1882, montant à............[illegible]
Taxe de 1883, montant à............10 [illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. Patrick, St. David, Delachaise et l'avenue Louisiane, désigné comme l'ilet No. 512.

CARNES, B[illegible]—
Taxe de 1882, montant à............[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Long, Breslau, l'avenue Louisiane et la rue Toledano, désigné comme lot No. 24 de l'ilet No. 594, le dit lot No. 24 mesure 32 pieds de face à la rue Long sur une profondeur de 150 pieds.

CARTER, Mme HENRY—
Taxe de 1882, montant à............[illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. André, St. David, Valence et Cadix, désignés comme lots Nos 23 et 24 de l'ilet No. 542, les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent 60 pieds de face à la rue St. David sur 150 pieds de profondeur.

CARNES, BROOKS—
Taxe de 1882, montant à............30c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. André, St. George, l'avenue Louisiane et la rue Toledano, désignés comme lots Nos. 6 à 8 de l'ilet No. 556, les dits lots Nos. 6 à 8 mesurent chaque 30 pieds de face à l'avenue Louisiane sur une profondeur de 128 pieds.

COLFAX, C. E.—
Taxe de 1882, montant à............60c
Taxe de 1883, montant à............60c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Long, St. George, Jena et Napoléon, désignés comme lots Nos. 1, 2 et 3 de l'ilet No. 584; les dits lots Nos. 1, 2 et 3 mesurent 90 pieds de face à la rue Jena sur une profondeur de 120 pieds, les dits lots Nos. 1, 2 et 3 forment l'encoignure des rues Jena et St. George.

CRAIG, Vve J. B.—
Taxe de 1882, montant à............30c
Taxe de 1883, montant............30c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Long, St. George, Jena et l'avenue Napoléon, désignés comme les lots Nos. 10 et 11 de l'ilet No. 584, les dits lots Nos. 10 et 11 mesurent 60 pieds de face à la rue Jena sur une profondeur de 120 pieds, les dits lots Nos. 10 et 11 forment l'encoignure des rues Jena et Long.

CRAIG, Vve J. B.—
Taxe de 1882, montant à............15c
Taxe de 1883, montant à............15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Long, St. George, Jena et l'avenue Napoléon, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. 584; le dit lot No. 15 mesure 30 pieds de face à la rue St. George sur une profondeur de 120 pieds.

CRAIG, Mme E.—
Taxe de 1882, montant à............45c
Taxe de 1883, montant à............45c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Long, St. Georges, Jena et Napoléon, désignés comme lots Nos. 12 à 14 de l'ilet No. 584; les dits lots Nos. 12 à 14 mesurent 90 pieds de face à la rue St. Georges sur une profondeur de 120 pieds; les dits Nos. 12 à 14 forment l'encoignure des rue Long et St. Georges.

CARNES, BROOKS—
Taxe de 1882, montant à............15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Long, Breslau, Toledano et l'avenue Louisiane, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 594; le dit lot No. 3 mesure 30 pieds de face à l'avenue Louisiane sur une profondeur de 128 pieds.

CARNES, BROOKS—
Taxe de 1883, montant à............75c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Long, Breslau, Toledano et l'avenue Louisiane, désignés comme lots Nos. 4 et 7 à 9 de l'ilet No. 594; les dits lots Nos. 4 et 7 à 9 mesurent chaque 30 pieds de face à l'avenue Louisiane sur une profondeur de 128 pieds.

CARNES, BROOKS—
Taxe de 1883, montant à............15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Long, Breslau, Toledano et l'avenue Louisiane, désigné comme le lot No. 10 de l'ilet No. 594; le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à l'avenue Louisiane sur une profondeur de 128 pieds; le dit lot No. 10 forme l'encoignure de l'avenue Louisiane et la rue Breslau.

CONERY, PETER—
Taxe de 1882, montant à............[illegible]
Taxe de 1883, montant à............[illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Clark, Violet et Clio, désigné comme l'ilet No. 194.